



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Demande de financement Régional dans
le cadre du dispositif ForProSup 2025-
2026.**

Conseil d'administration du 9 décembre 2024

Délibération 2024/12/CA-035

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;
Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 31 ;
Vu la convention cadre 2022-2026 ;
Considérant que l'UT3 a été retenue à la suite de l'appel à manifestation d'intérêt relatif au dispositif
FORPROSUP lancé en 2021 par la Région Occitanie ;*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**- AUTORISE la Présidente à solliciter un financement auprès de la Région Occitanie dans le
cadre du dispositif ForProSup pour l'année universitaire 2025-2026.**

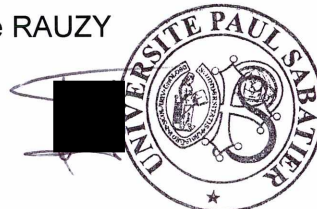
Toulouse le 9 décembre 2024,

La Présidente de l'université Toulouse III - Paul Sabatier,

Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

18 décembre 2024

Odile RAUZY



Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 26

Nombre de voix favorables : 26
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0



Direction de la Formation et des Parcours Professionnels (DFPP)

Formation Professionnelle dans l'Enseignement Supérieur ForPro Sup

DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENT

2025/26

Document et annexes à renvoyer dûment complétés :

- **par mail** à forprosup@laregion.fr
(pas de PDF pour la base de données Excel)
- **ET par courrier postal à l'adresse suivante :**
Madame la Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
Hôtel de Région – 22 boulevard du Maréchal Juin - 31406 TOULOUSE CEDEX 9
- **au plus tard le 9 janvier 2024**

Renseignements Tél : 04.67.22.80.62 / forprosup@laregion.fr

www.laregion.fr

www.meformerenregion.fr

Attention : De manière générale, la demande de financement devra être antérieure au commencement de l'exécution du programme d'actions ou de l'opération pour lequel un dossier est déposé.

PIECES A JOINDRE PAR LE DEMANDEUR

Le demandeur peut fournir tout autre document jugé utile pour présenter le projet et témoigner de son intérêt régional et de ses impacts (note d'analyse...).

PIECES A JOINDRE POUR TOUS LES DEMANDEURS
<input type="checkbox"/> Fiche d'identification du demandeur (Partie I)
<input type="checkbox"/> Descriptif de l'opération (Partie II)
<input type="checkbox"/> Tableau récapitulatif des actions proposées (Annexe 4)
<input type="checkbox"/> Attestation sur l'honneur (Partie III). <i>NB : cette attestation sur l'honneur peut valoir lettre de demande de financement.</i>
<input type="checkbox"/> Bilan pédagogique et financier de l'année précédant la demande de financement (bilan DREETS)
<input type="checkbox"/> Pour une demande de subvention de fonctionnement spécifique : Annexe 3 signée* (<i>budget prévisionnel de l'opération</i>)
<input type="checkbox"/> Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
<input type="checkbox"/> Attestation de non assujettissement à la TVA le cas échéant (si le budget est présenté TTC) ou d'assujettissement partiel
LES ORGANISMES PUBLICS doivent <u>également</u> joindre :
<input type="checkbox"/> Acte permettant à l'exécutif de solliciter un financement (<i>délibération, acte du conseil d'administration...</i>).
LES ORGANISMES PRIVÉS doivent <u>également</u> joindre :
<input type="checkbox"/> Copie des statuts en vigueur datés et signés **
<input type="checkbox"/> Liste des membres du conseil d'administration ou du bureau en vigueur
<input type="checkbox"/> Annexe 1 signée* (<i>budget prévisionnel de la structure</i>)
<input type="checkbox"/> Rapport d'activité du dernier exercice clôturé (<i>N-1, N-2 le cas échéant</i>)
<input type="checkbox"/> Bilan et compte de résultat du dernier exercice clôturé (<i>N-1, N-2 le cas échéant ; certifiés conformes par le président, le trésorier et le cas échéant le commissaire aux comptes</i>)
<input type="checkbox"/> <u>Pour les entreprises</u> : Extrait Kbis et Fiche entreprise
<input type="checkbox"/> <u>Pour les associations</u> : Liste des insertions au Journal Officiel (ou récépissé de la préfecture) et fiche association

* Si les documents ne sont pas signés par le représentant légal, joindre le pouvoir donné par ce dernier au signataire.

** Uniquement pour une première demande **sauf évolution des statuts**

PARTIE I- IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Personne morale (organisme public ou privé)

	Coordonnées (siège social pour les pers. Morales)	Adresse de correspondance si différente
Adresse	118 route de Narbonne	Mission Formation Continue et Apprentissage 118 route de Narbonne
Code postal	31062	31062
Commune/pays	Toulouse cedex 9	Toulouse cedex 9

	Contact (représentant légal pour les pers.morales)	Réfèrent technique ou responsable du projet (si différent du contact)
Civilité	<input checked="" type="checkbox"/> Madame - <input type="checkbox"/> Monsieur	<input type="checkbox"/> Madame - <input checked="" type="checkbox"/> Monsieur
Nom prénom :	Odile RAUZY	Thierry GAYRAUD
Fonction :	Présidente de l'Université	Directeur de la M.F.C.A.
Tél :		
Mail :	president@univ-tlse3.fr	thierry.gayraud@univ-tlse3.fr

Personne morale

Organisme public Organisme privé

Nature/ statut juridique : Etablissement public

Nom de la structure : Université Toulouse III – Paul Sabatier

Sigle de la structure : UT3

Raison sociale (le cas échéant) :

Principales activités :

Enseignement supérieur – Formation initiale – Formation continue – VAE – Apprentissage – Recherche – Formation Professionnelle

Numéro SIRET : 19311384200010

code NAF (APE) : 803Z

Régime TVA : Assujetti Non assujetti Partiellement assujetti au taux de _____ %

Date de création : 18/12/1969

Date de début de l'exercice comptable : 1^{er} janvier Autre :

Effectifs salariés : 4 361 salariés représentant ETP : 4 275,2

Structure : nationale départementale régionale locale Autre :

Commissaire aux comptes : oui non

Union, fédération, réseau auquel est affiliée la structure : Réseau formation continue à l'université (FCU)

Financements publics sur les trois dernières années

Année en cours (n) **2023/2024**

Financier(s)	Montant(s) Attribué(s)	Montant(s) versé(s)	Régime(s) d'aide(s) Ex : de minimis
Conseil Régional Occitanie	343 685 €	Pas d'avance demandée Solde non établi	Programme Régional Formation Professionnelle des demandeurs d'emploi
Collectivités publiques	? € au tire de l'année 2022	? €	Développement de l'alternance pour les étudiants en situation de handicap
FSE +	230 000 € (sous réserves d'assiduité aux examens DAEU B (Plan de financement établi à 230 000 sur 2 années 22/23 et 23/24 et réévalué en 2024)	Dossier en cours instruction (subvention versée sur 2 ans 22/23 et 23/24 Commission FSE+ le 25/01/24 pour prévision solde versé courant février 25	FSE +

Année n-1 **2022/2023**

Financier(s)	Montant(s) Attribué(s)	Montant(s) versé(s)	Régime(s) d'aide(s) Ex : de minimis
Conseil Régional Occitanie	451409 €	Avance 135 423€ Solde non établi	Programme Régional Formation Professionnelle des demandeurs d'emploi
Collectivités publiques	24 915 € au tire de l'année 2022	24 915 €	Développement de l'alternance pour les étudiants en situation de handicap
FSE +	107 254 € (montant prévisionnel)	Dossier toujours en instruction	FSE +

Année n-2 **2021/2022**

Financier(s)	Montant(s) Attribué(s)	Montant(s) versé(s)	Régime(s) d'aide(s) Ex : de minimis
Conseil Régional Occitanie	487 248 €	216 694€	Programme Régional Formation Professionnelle des demandeurs d'emploi
Collectivités publiques	Cf. 2022/2023	Cf. 2022/2023	Développement de l'alternance pour les étudiants en situation de handicap

FICHE ASSOCIATION

(A compléter uniquement pour les associations)

Numéro RNA :

① Le numéro RNA (répertoire national des associations) est attribué à l'occasion des démarches d'enregistrement de création ou modification en préfecture.

Date de publication au Journal Officiel : |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|_|

Agrément administratif : oui non

Si oui : précisez le ou les types d'agréments et dates d'obtentions

Label : oui non

Si oui : précisez le ou les types de labels et dates d'obtentions

Association d'utilité publique : oui non

Nombre d'adhérents : dont hommes femmes

Nombre de bénévoles : Nombre de volontaires :

*① Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association de manière non rémunérée.
Volontaire : personne engagée dans une mission d'intérêt général par un contrat spécifique.*

Cadres dirigeants :

Pour les 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés :

Pour les 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés :	Rémunération	Avantage en nature
Dirigeant 1 :		
Dirigeant 2 :		
Dirigeant 3 :		

Autres informations pertinentes relatives à l'association :

➤ **Budget prévisionnel de la structure** pour les subventions de fonctionnement uniquement (organismes privés uniquement)

PARTIE II - DESCRIPTIF DE L'OPERATION

1- IDENTIFICATION DE L'OPERATION

Type de subvention sollicitée : X Fonctionnement opération spécifique

Nouveau projet

Renouvellement d'un projet : Subvention régionale obtenue en 2024/2025

2- OBJET

Intitulé de l'opération:

Mise en œuvre des actions de la Formation Professionnelle de l'Enseignement Supérieur au titre e l'année 2025/2026

Localisation :

① Lieu(x) où se déroule l'opération ou le programme d'actions : zone géographique d'impact, d'influence locale, départementale, régionale, bassin d'emploi, quartier... Le cas échéant espace géographique bénéficiant de l'opération

Les actions de formations se déroulent sur les différents sites de l'université Toulouse III – Paul Sabatier et ses partenaires, dans les villes suivantes :

- Toulouse
- Castres
- Auch
- Cahors – Le Montat
- Montauban
- Auzeville

Fait important

Pour rappel la nouvelle offre de formation 2025/2026 de l'université Toulouse III Paul Sabatier, l'IUT de Tarbes ne fait plus partie du périmètre de l'établissement.

En effet, depuis le **Décret n° 2023-1094 du 24 novembre 2023 relatif à l'Université de technologie de Tarbes, l'IUT de Tarbes a fusionné avec l'ENI de Tarbes pour créer un nouvel établissement technologique universitaire.**

Aussi, à partir du 1er Janvier 2025, l'université Toulouse III – Paul Sabatier (UT3) sera intégrée à titre expérimental comme Etablissement Public Expérimental (EPE). A ce titre, l'UT3 devient un établissement-composante tel que défini par l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (à vpoir si mentionné).

3- DESCRIPTION DE L'OPERATION

3.1- Rapport d'opportunité

① Contexte, présentation générale de la structure, de l'opération et le cas échéant complémentarité avec d'autres projets connus sur le même territoire, inscription de l'opération dans le cadre d'un projet plus global ou dans le cadre d'un appel à projets

Présentation de la structure :

L'université Toulouse III - Paul Sabatier trouve ses origines au 13^{ème} siècle et naît officiellement en 1969 de la fusion des facultés de médecine, de pharmacie et des sciences. La diversité de ses laboratoires et la qualité de ses formations en sciences, santé, sport, technologie et ingénierie assurent depuis 50 ans son rayonnement scientifique et la placent parmi les premières universités

Direction de la formation et des parcours professionnels

mondiales. Elle est de nouveau reconnue parmi les 300 meilleurs établissements pour ses performances scientifiques par le classement international de l'Université Jiao-tong de Shanghai (ARWU ranking).

Elle se situe entre la 201e et la 300e place dans le classement mondial et dans le top 10 des universités françaises.

Le nom de l'université Toulouse III rend hommage à Paul Sabatier, scientifique né à Carcassonne en 1854. Prix Nobel de chimie en 1912, Paul Sabatier a été doyen de la faculté des sciences de Toulouse et membre de l'Académie des sciences.

Près de 37 000 étudiant-e-s et 68 structures de recherche sont accueillis sur les huit sites de l'université, à Toulouse, Castres, Auch, Castanet-Tolosan, Bagnères de Luchon, Lannemezan, Bagnères de Bigorre et Moulis. Des partenariats avec des lycées de Montauban et Cahors complètent cette liste.

Trois villes pour accueillir nos étudiants : Auch, Castres et Toulouse ; Auch et Castres sont des villes dites « Villes Universitaires d'équilibre (VUE) ».

Chiffres clés : voir si on met les chiffres 2023/2024 et où les trouver

- Budget global 2022 : 303 M€ (effectif vérifié)
- Effectifs au 31 décembre 2022 : 4 361 personnels administratifs et enseignants/enseignants-chercheurs (effectif vérifié)
- 13 242 diplômes délivrés en 2022/2023
- 69 structures de recherche, 11 écoles doctorales

L'université de Toulouse III Paul Sabatier est responsable à l'égard de la société dans l'accomplissement de ses missions de service public. Dévolue à ses missions de formation et de recherche, puis d'insertion professionnelle des étudiantes et des étudiants, elle modèle notre patrimoine scientifique et culturel, et ce, de manière permanente et innovante, en s'efforçant d'intégrer les révolutions culturelles, techniques et technologiques (par exemple celle du numérique).

Au-delà de son rôle de création et de transmission de savoirs, l'université est le laboratoire de la société de demain. Elle est donc en prise sur les questions sociétales nouvelles. Elle s'en saisit avec tout le potentiel scientifique que sa richesse disciplinaire rend possible. Contribuer au débat de société et au débat citoyen, entre donc dans ses prérogatives au-delà de son activité de diffusion et de production des savoirs, qui constitue un bien commun.

La Responsabilité Sociétale de l'Université (RSU) incite la communauté universitaire à s'interroger sur ses actions : sur les conditions de vie et d'études, sur son environnement (économique, social, écologique) et sur son ancrage territorial.

La RSU active, de façon forte et volontaire, l'ensemble des mouvements sociétaux actuels, en ayant choisi de mettre en œuvre avec une même importance des actions pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations, les situations de handicap, la gestion environnementale et la transition énergétique.

L'université Toulouse III Paul Sabatier s'implique concrètement et activement dans la protection de l'environnement et la réduction de son empreinte carbone. Le Campus est avant tout, et pour nous tous, un lieu de vie.

Protéger l'environnement, c'est réduire les déchets en amont par des achats responsables, mais c'est aussi favoriser le tri sélectif et participer activement en rendant votre lieu de vie propre et agréable.

Notre université s'investit également dans le soutien aux déplacements "doux" (transports en commun, vélos, véhicules électriques...), la réduction de la consommation d'eau et d'énergie, le soutien à la biodiversité, les jardins agro-écologiques, la création d'espaces boisés...

Mais ces projets anticipent aussi la transition énergétique en marche par ses actions à venir et la

réduction de la facture énergétique : installation de prises de courants pour véhicules électriques, mise en place de panneaux photovoltaïques, éclairage LED, "frugalité numérique"...

Face à l'ampleur de la crise énergétique et climatique actuelle, notre université s'est engagée et a élaboré un plan en faveur de la sobriété énergétique. L'ensemble des dispositifs contribuera à atteindre l'objectif fixé par l'État de baisser de 10% la consommation énergétique de chaque université, d'ici 2024.

Description de l'opération :

Conformément à l'accord-cadre entre la Région Occitanie et les établissements d'enseignement supérieur toulousains, l'Université Toulouse III Paul Sabatier et la Région signent chaque année une convention permettant de réactualiser l'offre de formation inscrite au programme régional des formations professionnelles dans l'enseignement supérieur et le nombre de parcours pour lesquels la Région nous octroie une subvention.

Pertinence socio-économique de chaque filière proposée :

Dans le cadre du dispositif « ForProSup » ,les filières de formation proposées par l'Université Toulouse III – Paul Sabatier sont les suivantes :

- Sciences, ingénierie, technologies : biologie, biotechnologies, chimie, écologie, énergie, électronique, informatique, matériaux, physique, sciences de la terre ...
- Sciences du sport : entraînement sportif, activités physiques adaptées
- Santé : pharmacie
- Sciences humaines : information-communication, documentation...
- Sciences de gestion : gestion, management, Ressources Humaines...

L'offre de formation est riche et diversifiée. En effet, nous retrouvons des formations dans les domaines des sciences, ingénierie, technologies, sciences du sport, santé, sciences humaines et sciences de gestion. Grand nombre de ces formations répondent aux préoccupations et problématiques actuelles de notre société.

En effet, l'Université Toulouse III Paul Sabatier évolue dans une région très attractive d'un point de vue économique, grâce entre autres au poids des secteurs de l'aéronautique, de la santé-technologie, de l'agro-industrie..., et la présence de trois pôles de compétitivité (Aerospace Valley, Agri Sud-Ouest Innovation, Totem). Cet environnement est un facteur favorisant l'insertion professionnelle des diplômés .

Les liens avec les milieux professionnels (entreprises, partenaires institutionnels, associations professionnelles, fédérations...) sont importants dans les formations. Ces partenariats apportent une réelle plus-value.

De nombreuses formations sont également adossées à des laboratoires de recherche de l'université, rattachés pour la plupart à de grands organismes de recherche tel qu'entre autres le CNRS, l'INSERM, l'INRA, l'IRD. La grande diversité thématique de ces laboratoires, le pourcentage élevé d'enseignants-chercheurs intervenant dans les formations ainsi que le dynamisme de la région sont de véritables atouts pour les formations.

Selon l'HCERES, « le positionnement des formations dans leur environnement scientifique et socio-économique est indéniable. »

Plus d'information : consulter les rapports de l'HCERES

<http://www.hceres.fr/LISTE-ALPHABETIQUE-DES-ETABLISSEMENTS-ET-ORGANISMES-EVALUES/UNIVERSITE-TOULOUSE-III-PAUL-SABATIER-UPS>

L'offre de formation proposée par l'université Toulouse III Paul Sabatier s'inscrit donc dans une volonté de répondre aux exigences des partenaires sociaux économiques en termes de formation et

Direction de la formation et des parcours professionnels

de favoriser l'adéquation emploi - formation et ainsi permettre à tout un chacun de développer et de faciliter son employabilité tout au long de la vie de son parcours professionnel.

Participer à la vie économique de notre territoire et faciliter l'accessibilité de nos formations au plus grand nombre, font partie des responsabilités et des engagements de notre établissement et en sont des objectifs.

Modalités mis en œuvre pour assurer la réussite et l'insertion du stagiaire :

L'accompagnement des publics « FTLV » (de la Formation Tout au Long de la Vie), est assuré par deux services communs de l'Université :

- La Mission Formation Continue et Apprentissage (MFCA) a en charge la gestion administrative et financière de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage dans le cadre des spécificités imposées par le code du travail. Elle assure une information des usagers sur les financements, sur les dispositifs de validation d'acquis, sur la reprise d'études. Les prestations sont : des réunions d'information collectives, des informations et conseils délivrés en individuel (présentiel, téléphone, messagerie).
- Le Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation et d'Aide à l'Insertion Professionnelle (SCUIO-IP) assure l'accueil, l'information sur l'offre de formation, les métiers et compétences visés, les prérequis et dispositifs de validation. Il est chargé également de l'aide à l'orientation. Les prestations possibles sont : un accueil spécifique, une médiation vers outils d'auto-information, des entretiens individuels d'aide à l'orientation.

Les deux services travaillent en étroite collaboration, notamment par des échanges réguliers sur toutes les demandes.

Les équipes pédagogiques, dans les composantes d'enseignement, sont aussi un acteur majeur de l'accompagnement des usagers. Elles répondent aux demandes d'information directes, ou adressées par les services communs, pour éclairage ou avis d'expertise sur l'accès possible aux formations en fonction du profil de chaque personne.

Ces trois acteurs sont en relation constante, comme en témoigne le schéma « Circuit- Accueil- Information- Orientation » du public FTLV » présenté à la page 17.

Les stagiaires bénéficient tout au long de leur parcours de formation d'un :

- Accompagnement à la définition du projet de formation
- Suivi administratif
- Suivi pédagogique
- Accompagnement et soutien en cas de difficultés
- Accompagnement des personnes en situation de handicap
- Accompagnement pour la recherche de stage ou d'emploi

Les modalités d'accueil, d'information, d'accompagnement et de suivi des stagiaires de formation continue sont présentées en détail en pages 18 à 21.

➤ Résultats attendus :

L'objectif de cette action est de continuer d'apporter une formation de qualité aux demandeurs d'emploi afin d'obtenir le diplôme visé **permettant** une meilleure insertion professionnelle sur un emploi en adéquation avec la formation.

Modalités du suivi post formation :

Direction de la formation et des parcours professionnels

L'Université Toulouse III Paul Sabatier s'engage à garder des relations avec les anciens stagiaires. Elle établit un « annuaire des anciens » (ALUMNI), en vue de recenser leurs besoins et de leur proposer :

- une participation à des événements : forums, journées portes ouvertes, ateliers, jury VAE, ...
- des offres d'emploi
- des formations.

3.2- Présentation générale de l'opération

L'OFFRE DE FORMATION

Certification(s) qualité engagée(s) par votre Service Formation Continue, à défaut celle de l'établissement :

La Mission Formation Continue et Apprentissage (MFCA) de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier est un service commun qui a pour mission de développer la formation tout au long de la vie en liaison avec les composantes de l'Université. Elle évolue dans un cadre qui doit prendre en compte les orientations prioritaires de l'Etat, de la Région et les besoins des entreprises (exprimés directement ou par l'intermédiaire des organisations professionnelles et/ou paritaires). Elle doit s'adapter aux réformes en cours de la Formation Professionnelle, en particulier les exigences relatives à la qualité de ses actions de formation.

Pour renforcer notre politique Qualité, la MFCA s'est engagée, en 2017, dans une démarche dynamique et rigoureuse afin d'obtenir la certification de services Formation Continue à l'Université (FCU). Cette ambition s'est concrétisée, en mars 2018, par l'obtention de la certification de services FCU.

Le principal effet de notre démarche Qualité, vis-à-vis des bénéficiaires et des prescripteurs, est une réaffirmation de la qualité et de l'efficacité des actions de formation que nous concevons et que nous réalisons.

Cette volonté d'amélioration continue du service a été validée par un audit qualité en date du 12 février 2021, qui comprend l'ensemble de l'offre de formation professionnelle. L'université a également fait l'objet d'un contrôle Datadock le 10/11/2022 portant sur les indicateurs Qualiopi, et ce avec succès.

Par ailleurs, à l'issue de la 2^{ème} conférence sur la qualité de la formation en date du 07/12/2022, le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur et France Compétences ont annoncé que les établissements d'enseignement supérieur évalués par le HCERES ou selon les procédures validées par celui-ci pourront désormais bénéficier du label Qualiopi créé par le code du travail pour la formation professionnelle.

L'Université Toulouse III Paul Sabatier, accréditée après évaluation du Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES) et la commission des titres d'ingénieur (CTI), est donc réputée, selon l'article L.6316-4 du code du travail, avoir satisfait à l'obligation de certification Qualiopi.

L'Université Toulouse III Paul Sabatier est identifiée sur la liste publique des organismes de formation de qualité tenue par la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) pour permettre l'information des financeurs de la formation professionnelle et du grand public.

Les établissements d'enseignement supérieur réputés satisfaire à l'obligation de certification qualité sont reconnus au titre des quatre catégories d'actions (actions de formation, actions de formation par apprentissage, vae et bilans de compétences).

LES FORMATIONS

L'offre de formation de l'université est organisée par mention. Chaque mention comprend un ou plusieurs parcours de formation. Chaque parcours a une spécialité de formation.

La formation dispensée comprend des enseignements théoriques, méthodologiques et appliqués et, lorsqu'elle l'exige, un ou plusieurs stages.

Le nombre de formations présentées dans le tableau ci-dessous dans le tableau correspond au nombre d'années de formation, est déterminé suivant le niveau de formation. Pour les niveaux 5,6 et 7 un effectif prévisionnel de demandeurs d'emploi pouvant correspondre aux conditions régies par le dispositif ForProSup est estimé à 40. De la même façon, pour le niveau 4, l'effectif est estimé à 45 parcours.

Niveau de formation	Nombre de formations	Effectif prévisionnel
7	36	40
6	10LP +37 BUT 3A	
5	1 DEUST + 37 BUT 2A	
4	2	45
Total	123	85

Dont détail des niveaux de diplomation des formations

Le nombre de formations ci-dessous dans le tableau correspond aux niveaux de diplômation et non au nombre d'années des parcours de formation.

Niveau de formation	DIPLOMES				EFFECTIF		
	Nombre de formations	Dont DU	Dont Capacité en droit	Dont nouvelles formations	Effectif prévisionnel	Dont effectif Capacité en droit	Capacité totale d'accueil tout public
7	24 ou 36	0	0	2 ou 14	40		
6	47			2			
5	1						
4	2				45		
Total	73						

Dont détail des formations BLOCS DE COMPETENCES (faut-il le laisser vide ?)

Niveau de formation	BLOCS DE COMPETENCES			Effectif prévisionnel	Capacité totale d'accueil tout public
	Nombre de BC	Dont diplômes entièrement proposés en BC	Dont diplômes partiellement proposés en BC		
7	0				
6	0				
5	0				
4	0				
Total	0				

DROITS D'INSCRIPTION RESTANT A LA CHARGE DU STAGIAIRE :

Les montants des droits d'inscription sont communiqués par voie de décret ministériel chaque année dans le courant du dernier trimestre de l'année universitaire soit entre juin et juillet de l'année n-1. Ces derniers n'ont pas subi d'augmentation depuis maintenant plusieurs années. A ce jour, nous ne pouvons pas confirmer l'exactitude des montants ci-dessous. Ces montants sont ceux de l'année universitaire **2024/2025**.

Niveau 4 : 175 €

Niveau 5-6-7 : Niv 5,6 : 175 € , Niveau 7 : 250 €

Niveau DU :

Bloc compétences :

Autre (précisez) :

LES NOUVELLES FORMATIONS DIPLOMANTES

Nous ~~avons décidé d'élargir~~ **poursuivons l'élargissement de l'offre** de formation à la première année des masters ouverts en alternance déjà positionnés sur ce dispositif. En effet, nous considérons que l'alternance est un levier pour faciliter la poursuite d'études et par ailleurs l'insertion professionnelle des alternants.

Il s'agit des Masters 1 (M1) suivants : (à mettre à jour après validation avec T.GAYRAUD/D.CAILLAUD /C.SEGARRA : réunion à tenir à ce propos

M1 Mention Physique fondamentale et applications - parcours : Ingénierie du diagnostic de l'instrumentation et de la mesure

M1 Mention Chimie - parcours : Chimie analytique et instrumentation

M1 Mention Ingénierie de santé - parcours : Génie biomédical

M1 Mention Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises MIAGE - parcours : Ingénierie des données et protection

M1 Mention Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises MIAGE - parcours : Ingénierie de la transformation numérique

M1 Mention Réseaux et télécommunications - parcours : Sécurité des systèmes d'information et des réseaux

M1 Mention Réseaux et télécommunications - parcours : Services de télécoms, réseaux et infrastructures

M1 Mention Informatique - parcours : Sciences du logiciel

M1 Mention Biologie santé - parcours : Biologie intégrative et toxicologie

M1 Mention Sciences et techniques des activités physiques et sportives : parcours activité physique adaptée et santé

Nous avons également choisi cette année de proposer dans notre offre de formation deux nouveaux masters et une licence professionnelle en lien avec les problématiques sociétales et environnementales à savoir la transition écologique et les énergies renouvelables avec notamment les nouveaux métiers émergents autour de l'hydrogène et de la gestion de la distribution de l'énergie

Ces deux masters ont été co-construits avec des acteurs économiques tels que Enedis, GRDF ou encore TotalEnergies.

Il s'agit des Masters basés à Toulouse :

Gestion des Ressources Energétiques Efficacité Energétique Autoconsommation Intelligente en Réseau (GREEN-AIR)

Parcours Fluides pour l'Energie Durable (Flowered)

Et de la licence professionnelle basée à Auch :

Licence Pro mention Cartographie, topographie et systèmes d'information géographique parcours Génie géomatique pour l'aménagement du territoire (GGAT)

Ces trois formations sont ouvertes à l'alternance.

Direction de la formation et des parcours professionnels

DAEU/ CAPACITE EN DROIT :

- **Qu'elles sont les évolutions proposées (ou déjà mises en œuvre) en termes de : durée, positionnement, accompagnement, modalités pédagogiques, résultats attendus ...**

L'université Toulouse III en partenariat avec l'IPST-CNAM **ont estimé bon d'envisager** **poursuivent une** **l'adaptation prévue depuis la session 2022-2023 du DAEUB qui consiste** à proposer un choix d'options lisible et des programmes en meilleure adéquation avec les spécialités du Nouveau Bac.

Ce nouveau choix d'options vise à instaurer une dynamique de « parcours », avec l'intention de donner la même chance d'accéder aux études universitaires que les nouveaux bacheliers.

Maquette pédagogique

****Parcours individuel stagiaire HTT : 99 + 106 + 92 + 92 = 389 h**

Octobre à juin – Multimédia renforcé

****Parcours individuel stagiaire JOUR : 99 + 106 + 92 + 92 + 6 + 220 = 615 h**

Janvier à juin – Présentiel – 30h par semaine

Matières	Nombres d'heures Stagiaire	Nombres d'heures Enseignant effective	
		Modalité HTT	Modalité JOUR
Entretiens pédagogiques		18	32
Matières obligatoires			
Français	99 h	99 h	99 h
Mathématiques	106 h	106 h	106 h
Matières optionnelles			
Option 1 : SVT	92 h	98 h	98 h
Option 2 : Chimie	92 h	98 h	98 h
Option 3 : Physique	92 h	98 h	98 h
Option 4 : Maths-Info	92 h		98 h
Ouverture scientifique			
Ouverture scientifique	6 h		36 h
Dispositif d'aide et de soutien	220 h		400 h
Nombre d'heures total réalisé		517 h	1065 h
40 places FORPROSUP 15 HTT + 25 JOUR		Nombre d'heure proratisé par stagiaire	
		860 h	

Des responsables pédagogiques assurent la mise en œuvre de cette maquette pédagogique et le bon déroulement de la formation.

La maquette comprend également des entretiens pédagogiques individuels de recrutement réalisés avant l'entrée en formation, ainsi que la participation à des projets d'inclusion tel que le projet ASPIE friendly pour les personnes présentant des Troubles du Spectre Autistique, ou encore la mise en place d'une collaboration avec des centres pénitentiaires

✓ **Modalité HTT**

Effectif : **15 stagiaires**

Les cours ont lieu en soirée, alternativement en présentiel et à distance, sur la période d'octobre à juin. Cette période correspond à 30 semaines de formation + 4 semaines de congés.

Le planning comprend une alternance :

- de séances en présentiel avec des enseignants ;
- de classes virtuelles synchrones avec des enseignants ;
- de séances de travail en asynchrone sur la plateforme Moodle à partir de supports de cours, de capsules vidéos et d'un forum tutoré par les enseignants.

Ponctuellement sont intégrées également :

- des séances de travaux pratiques ;
- des séances d'évaluation avec « examens partiels » ou autre devoir sur table.

Que les séances soient présentesielles ou virtuelles, les éléments travaillés sont médiatisés sur Moodle au plus tard 48h après leur vécu.

Cette modalité est principalement destinée aux Salariés et aux personnes ne pouvant pas venir en cours régulièrement à Toulouse. Elle doit donc répondre à des besoins très divers de stagiaires aux profils variés : personnes éloignées, ou non disponibles en journée. Elle ne peut convenir qu'à des personnes ayant toutefois la disponibilité suffisante en soirée pour suivre les cours, que ce soit depuis chez elles (avec les outils multimédia), ou en présentiel.

Cette formule se situe à mi-chemin entre le « tout » présentiel et le « tout » à distance. Les outils multimédias permettent la levée de contraintes spatio-temporelles. Les séances en présentiel sont néanmoins essentielles pour impulser une dynamique de groupe et apporter des solutions aux apprenants à leurs problèmes méthodologiques ou de compréhension du cours. Une attention particulière est apportée aux éléments médiatisés permettant de rétablir à distance la spontanéité du cours en présentiel.

✓ **Modalité JOUR**

Effectif : **25 stagiaires**

La formation a lieu en cours du jour, en présentiel, à temps plein, soit 30h/semaine, de janvier à juin. Cette période correspond à 20 semaines de formation + 2 semaines de congés.

Le planning hebdomadaire comprend :

- des séances de cours/travaux dirigés réalisées par des enseignants ;
- des séances d'aide aux devoirs et apports méthodologiques.

Ponctuellement sont intégrées également :

- des séances de travaux pratiques ;
- des séances d'évaluation avec « examens partiels » ou autre devoir sur table.

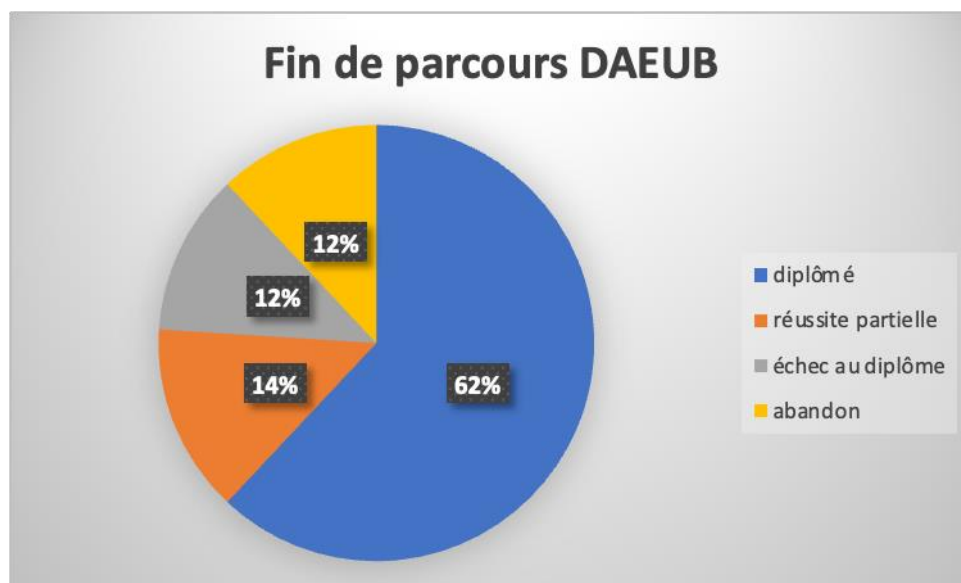
Des séances de tutorat permettent d'accompagner le stagiaire dans son travail personnel, avec de l'« aide aux devoirs », de la compréhension d'énoncés et de la méthodologie. C'est un réel besoin qu'ont ces personnes en reprise d'études qui doivent aussi « apprendre à apprendre », dans un temps très court. Le public du DAEUB est en effet un public qui revient vers l'éducation scolaire après l'avoir quittée, souvent suite à une situation d'échec.

Cette modalité est principalement destinée aux Demandeurs d'Emploi. Elle permet d'espérer une meilleure implication des stagiaires, du fait de sa courte durée (objectif proche donc motivation accrue). Aussi, cela prépare bien les futurs étudiants qui poursuivent majoritairement en cours du jour dès l'obtention du diplôme DAEUB.

➤ **Quels sont les premiers résultats constatés en termes de : assiduité, résultats aux diplômes, suite de parcours...**

Réussite (résultats pour 2023-2024 attendus dans CR de) l'IPST-CNAM suite au COPIL du 12/11/2024)

On a pu constater en 2022-23 sur la totalité des promotions DAEUB une réussite totale ou partielle de 76 %. Ainsi, plus des trois quarts des stagiaires inscrits en formation finissent de manière satisfaisante leur année universitaire.



A la session 2023, 61,7% des inscrits dans ForProSup réussissent soit presque 9 points de plus que pour les inscrits à titre individuel.

Accompagnement au projet personnel et professionnel

Nous travaillons un dispositif **A3P** signifiant **Accompagnement au Projet Personnel et Professionnel**.

Son objectif : proposer **aux stagiaires du DAEUB** en reprise d'études ou en ré-orientation, un accompagnement global, que ce soit dans leur projet personnel ou professionnel, en réponse à un réel besoin de nos jours de donner du sens à ses actions et de trouver sa place dans la société.

Les axes du dispositif A3P sont les suivants :

- Un axe numérique : développer des compétences numériques indispensables de nos jours pour suivre des études universitaires
- Un axe documentaire : apprendre à mener des recherches à partir de ressources fiables
- Un axe méthodologique : acquérir des méthodes de travail efficaces
- Un axe orientation : soutenir l'élaboration d'un projet post-DAEU, accompagner à l'inscription sur la plateforme nationale PARCOURSUP
- Un axe inclusion : développer une ouverture d'esprit un respect vis-à-vis de soi et des autres

Sans cet accompagnement, nous voyons chaque année des stagiaires DAEUB faire des choix d'orientation qui s'avèrent peu judicieux, et ce malgré la réussite au diplôme. S'y retrouver dans les offres de formation, opter pour la meilleure stratégie sur Parcoursup, obtenir les financements adéquats n'est pas chose facile pour ces stagiaires en reprise d'étude.

Le DAEUB étant un tremplin vers les études supérieures, il faut pouvoir leur donner les clés pour y accéder sereinement. La formation ne doit pas se limiter à l'acquisition de savoirs ou à l'obtention d'un diplôme, mais bien à l'élaboration d'un projet qui se construira au-delà de la seule année de formation DAEUB.

Il s'agit donc de distinguer la maquette pédagogique du DAEUB dont l'objectif est de faciliter l'obtention du DAEUB et le dispositif A3P qui vise à garantir une meilleure insertion de stagiaires dans l'enseignement supérieur.

Direction de la formation et des parcours professionnels

Cette année **2024-25**, les actions du dispositif se structurent autour de :

Faire remplir un questionnaire aux stagiaires pour cibler les thématiques, centres d'intérêt et problématiques d'orientation-projet.

Recevoir ceux qui le souhaitent en entretien individuel au SCUIO.

2 journées banalisées au SCUIO et à l'IPST-Cnam :

- Découverte des ressources du SCUIO
- Atelier Clarifier son projet au SCUIO
- Conférence « Formation en alternance »
- Conférence « ParcoursSup »
- Conférence « Présentation des BUT de UT3 »

Ateliers thématiques au SCUIO-IP ouverts à tous les étudiants.

Recevoir ceux qui le souhaitent en entretien individuel.

LES FORMATIONS POUR LESQUELLES VOUS SOLLICITEZ DU FSE

Les établissements mettant en œuvre le DAEU peuvent mobiliser du FSE

Diplôme : **DAEU B**

Effectif prévisionnel FSE : **45**

PUBLIC DEMANDEURS D'EMPLOI: INFORMATION - ACCUEIL

- **Précisez le public concerné** : Demandeur d'emploi (DE)
- **Quelles sont les structures du réseau SPRO que vous identifiez pour l'orientation des candidats ?**

Accueil Information Orientation en externe :

Il s'agit des structures « habituelles » et acteurs du Conseil en Evolution Professionnelle et du Conseil en Insertion et Orientation tels que Pôle emploi, CIBC, TRANSITION PRO... Il faut y rajouter également le réseau des universités toulousaines (services de formation continue et d'orientation).

Accueil Information Orientation en interne :

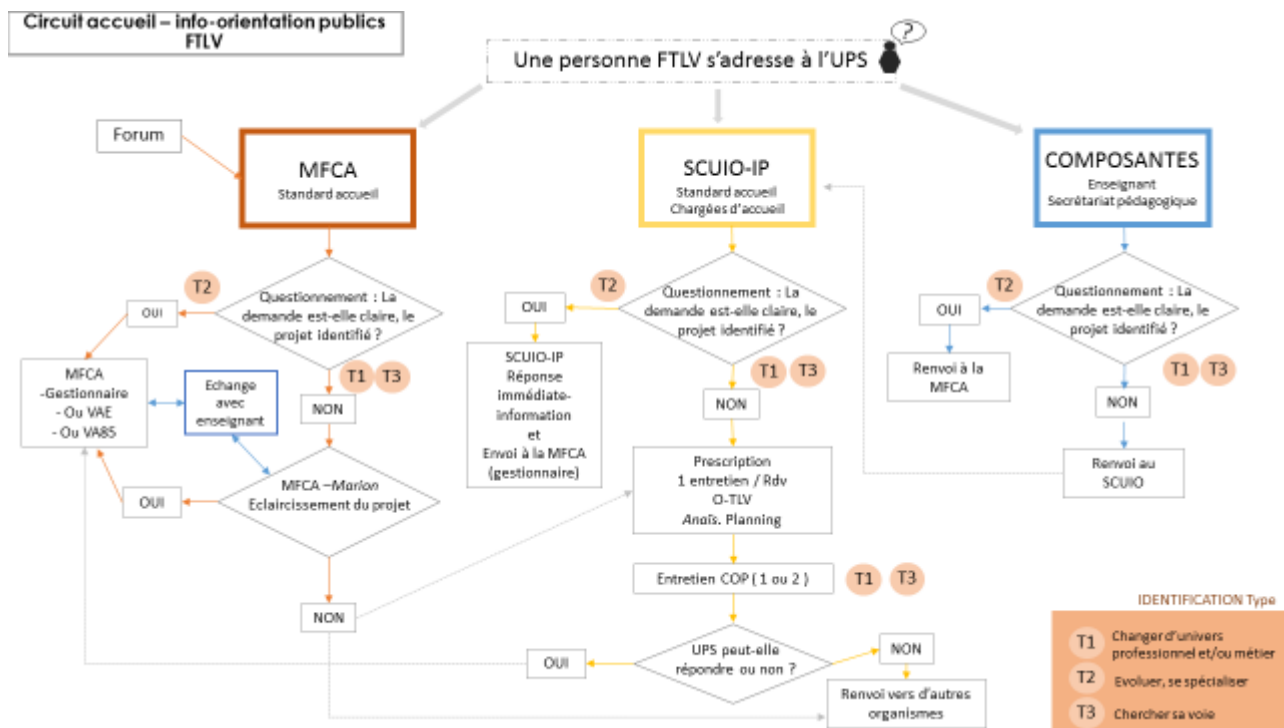
L'accueil et l'information, des publics « FTLV » (de la Formation Tout au Long de la Vie), sont assurés par deux services communs de l'Université :

- La Mission Formation Continue et Apprentissage (MFCA) a en charge la gestion administrative et financière de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage dans le cadre des spécificités imposées par le code du travail. Elle assure une information des usagers sur les financements, sur les dispositifs de validation d'acquis, sur la reprise d'études. Les prestations sont : des réunions d'information collectives, des informations et conseils délivrés en individuel (présentiel, téléphone, messagerie).
- Le Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation et d'Aide à l'Insertion Professionnelle (SCUIO-IP) assure l'accueil, l'information sur l'offre de formation, les métiers et compétences visés, les prérequis et dispositifs de validation. Il est chargé également de l'aide à l'orientation. Les prestations possibles sont : un accueil spécifique, une médiation vers outils d'auto-information, des entretiens individuels d'aide à l'orientation.

Les deux services travaillent en étroite collaboration, notamment par des échanges réguliers sur toutes les demandes.

- Les équipes pédagogiques, dans les composantes d'enseignement, sont aussi un acteur majeur de l'accueil et information des usagers. Elles répondent aux demandes d'information directes, ou adressées par les services communs, pour éclairage ou avis d'expertise sur l'accès possible aux formations en fonction du profil de chaque personne.

Ces trois acteurs sont en relation constante comme en témoigne le schéma « Circuit- Accueil-Information- Orientation » du public FTLV » ci-dessous peut le montrer.



• **Indiquez les modalités de travail avec ces structures et de diffusion de l'information :**

Les organismes prescripteurs et financeurs peuvent être en contact direct, pour chaque dossier présenté, avec un collaborateur (gestionnaire de formation continue) de la Mission Formation Continue Apprentissage (MFCA).

Depuis 2022, l'Université Toulouse III Paul Sabatier fait partie d'un groupe de travail sur la promotion et la communication de l'offre de formation du dispositif « ForProSup » coordonné et animé par l'Université de Toulouse.

A ce titre nous avons organisé des réunions d'information auprès de prescripteurs : les conseillers de « l'Ecole Régionale de la deuxième Chance » et les agents de Pôle Emploi de l'agglomération toulousaine.

Par ailleurs, l'université Toulouse III Paul Sabatier organise depuis maintenant deux ans des informations collectives sur le DAEU B avec l'agence Pôle Emploi de Toulouse Saint Michel (Pôle emploi de secteur géographique).

Concrètement il s'agit de référencer la formation du DAEU B sur la plateforme de Pôle Emploi « Evènement ». Cela permet de diffuser l'information auprès des différents conseillers au niveau national et par la suite d'inviter des demandeurs d'emploi aux deux informations collectives réalisées durant l'année universitaire. Ces réunions d'information sont coanimées par les conseillers Pôle Emploi de l'antenne de Toulouse Saint Michel à, par l'IPST-CNAM et par la MFCA dans les locaux de notre université.

En 2024, le groupe de travail de l'université de Toulouse envisage d'organiser une réunion de présentation de l'ensemble de l'offre de formation de ce dispositif auprès des prescripteurs des différentes Missions locales du territoire, de ceux de l'APEC et de ceux de CAP Emploi.

La diffusion de l'information (à travers les fiches formation notamment) peut également se faire via les sites institutionnels de l'université et de l'IUT, et le site du CarifOref « Se former en région ».

• **Comment prévoyez-vous d'informer et d'accueillir les candidats orientés ?**

Plusieurs acteurs au sein de l'université interviennent dans l'information et l'accueil des candidats orientés.

Rôle de la Mission Formation Continue et Apprentissage (MFCA)

Au sein de la MFCA, les gestionnaires des bureaux Gestion des Diplômes Nationaux assurent l'accompagnement administratif et financier des publics FTLV et alternants.

Une équipe de 5 gestionnaires de formation continue est spécialement formée aux dispositifs liés au PRFP. Chaque formation conventionnée par le Conseil Régional a une gestionnaire dédiée.

En termes d'accueil et d'information, les gestionnaires ont pour mission de :

- Accueillir le public FTLV : Identifier et analyser la demande.
- Informers les différents publics : Informer individuellement sur l'offre de formation, sur les conditions d'accès à la formation et sur les sources de financement possibles.

Rôle du Service d'Orientation de l'Université (SCUIO-IP)

L'accueil est également assuré par le Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation – Insertion Professionnelle (SCUIO-IP) de l'Université Toulouse III, en partenariat avec la MFCA.

Le demandeur d'emploi peut accéder aux services proposés par le SCUIO-IP afin de :

- Approfondir son information sur l'offre de formation.
- Mettre en œuvre une stratégie de recherche d'information, en particulier sur le marché de l'emploi.
- Affiner le projet de formation et clarifier les objectifs professionnels.

Rôle de la Mission Handicap

La Mission Handicap a mis en place un accueil personnalisé des étudiants et stagiaires de formation continue en situation de handicap et les invite à se faire connaître le plus tôt possible et les informe par l'intermédiaire : de la plaquette services aux étudiants en situation de handicap incluse dans le guide de l'inscription (dossier d'inscription), du guide de l'étudiant de l'UPS, par un mail envoyé par la Mission Handicap à chaque ESH pour les informer de l'accompagnement personnalisé sur les problématiques d'insertion professionnelle.

Le rôle de la Mission Handicap est de :

- Apporter un conseil sur l'aménagement des études et proposer un tutorat ;
- Effectuer un suivi médical ;
- Mettre à disposition du matériel spécialisé, une assistance technique, un photocopieur en libre-service gratuit et faire transcrire, si besoin est, les documents en Braille ;
- Assurer des accompagnements par deux personnels de la Mission Handicap : déplacements sur le campus pour les étudiants/stagiaires en fauteuil, aide aux démarches administratives, travaux de photocopie, soutien en bibliothèque... ;

Direction de la formation et des parcours professionnels

- Veiller au respect des droits, notamment par rapport au déroulement des examens (circulaire n° 2011-220 du 27 décembre 2011).

ACCOMPAGNEMENT

- **Qu'elles sont les modalités du suivi du stagiaire tout au long de son parcours ?**

Pour chaque formation, les stagiaires de formation continue sont accompagnés par :

- Le responsable de formation qui est la personne chargée de suivre le stagiaire de formation continue, l'assister dans son parcours et de le guider dans les processus d'enseignement et d'apprentissage personnalisés. Il participe au maintien de la motivation de l'apprenant et permet de pallier d'éventuelles difficultés rencontrées par l'apprenant. Il est le garant du suivi de l'assiduité du stagiaire.
- Un tuteur enseignant peut également être proposé en fonction des formations.
- Le secrétaire pédagogique qui assure : le suivi pédagogique des étudiants et stagiaires ; l'élaboration et diffusion des emplois du temps ; la planification des examens, l'organisation des jurys et la diffusion des relevés de notes. Il est l'interface entre les étudiants et stagiaires et les équipes pédagogiques. A ce titre, il est à l'écoute, peut faire remonter des problématiques individuelles et mettre en relation le stagiaire avec le responsable de formation.
- La gestionnaire de formation continue à la MFCA, qui gère les aspects administratifs et financiers de chaque dossier : constitution et gestion des dossiers de prise en charge financières (financement de la formation et/ou rémunération) ; établissement des contrats et convention de formation professionnelle ; inscription administrative ; suivi et gestion des attestations d'assiduité mensuelles ; facturation. Elle suit le stagiaire dans son parcours universitaire, est à son écoute et propose un accompagnement tout au long du parcours de formation.

- **Un accompagnement et un soutien en cas de difficultés est-il prévu ?**

Un accompagnement est assuré par le responsable de formation, pour chaque stagiaire.

Cependant, la mise en place d'un dispositif spécifique est à l'étude à la MFCA, avec l'appui des psychologues du travail du SCUJO. Ce dispositif permettra un suivi exhaustif et systématique des stagiaires.

Pour les stagiaires en situation de handicap, la Mission Handicap peut provoquer des rencontres avec les enseignants ou l'équipe pédagogique formation pour évoquer les aspects spécifiques de la scolarité du stagiaire et envisager des solutions aux problèmes rencontrés.

- **Une aide à la recherche de stage et d'emploi est-elle proposée ?**

Plusieurs possibilités d'aide à la recherche de stage et d'emploi sont proposées au sein de l'université Toulouse III Paul Sabatier.

Rôle de l'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique peut apporter une aide dans la recherche de stage et/ou d'emploi, à travers la diffusion d'offre ou de contact-entreprise.

Un tuteur de stage de l'université est désigné pour chaque stagiaire. Son rôle est de suivre les étudiants et stagiaires de formation continue en stage en entreprise selon des modalités de suivi régulier renseignées préalablement dans la convention de stage (Exemple : mise en place de points d'étape réguliers, rendez-vous téléphoniques, échanges par courriels, visioconférences,

visites sur les lieux du stage...). Il peut proposer une redéfinition des missions du stagiaire en lien avec l'organisme d'accueil.

Rôle du Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle

Plus généralement, l'université Toulouse III, par l'intermédiaire du Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) propose des services à tous les étudiants et stagiaires de la formation continue. Cela peut être des ateliers, programmés régulièrement tout au long de l'année, et un suivi individuel par les Chargées d'Insertion du BAIP. Le BAIP travaille en étroite collaboration avec les équipes pédagogiques.

Rôle de la « Cellule Emploi » dans les IUT

A l'IUT, chaque département possède une « Cellule Emploi » dont les missions sont de recueillir les offres d'emploi proposées par le milieu industriel ; répercuter très vite les informations aux demandeurs d'emploi ; conseiller et guider les jeunes dans leur démarche de recherche d'emploi. Elle offre ainsi :

Aux entreprises : réaction immédiate à une proposition d'offre d'emploi ; conseil sur les formations et les domaines de compétence des candidats ;

Aux demandeurs d'emploi : information sur les entreprises, les secteurs d'activité, les métiers et les types de travail proposés ; aide à la démarche de recherche d'emploi.

Rôle de la Cellule Handicap et du projet APIPESH

L'université propose désormais à tous les ESH un accompagnement personnalisé vers l'insertion professionnelle, dont les stages. La chargée de mission à l'insertion pro des ESH propose des journées de simulations d'entretiens d'embauche, un forum entreprises-étudiants, en partenariat avec de nombreuses entreprises, et les acteurs du handicap : AGEFIPH, CAP EMPLOI, MDPH, ...

Dans le cadre du projet APIPESH (Accompagnement personnalisé vers l'insertion professionnelle des étudiant-e-s en situation de handicap), les demandeurs d'emploi avec une reconnaissance RQTH peuvent accéder à ce service proposé par l'Université Toulouse III.

Ce projet propose un accompagnement individualisé pour permettre la réalisation du projet professionnel des étudiant-e-s en situation de handicap (ESH). Il s'articule autour de trois axes :
Le suivi individuel des ESH : suivi du projet, aide aux entretiens de recrutement, participation aux ateliers de développement personnel, etc.

L'organisation de rencontre avec les entreprises : forum organisé au sein de l'université ; journées de simulation d'entretien d'embauche avec Cap Emploi, avec des entreprises ; signature d'un accord entre 6 entreprises et l'université pour favoriser l'insertion de demandeur d'emploi dans les masters du numérique en alternance (depuis 2016) ; travail en étroite collaboration avec les Cap Emploi 31, 32 et 81.

La participation aux forums extérieurs (pour informer les demandeurs d'emploi sur ce projet) : Salon Handi-Alternance en mars, CCI en novembre, par ex.

INDIVIDUALISATION DU PARCOURS DE FORMATION

Expliquez les modalités de réajustement des parcours :

Les parcours sont individualisés grâce à la modularité des Unités d'Enseignement, système propre à l'enseignement supérieur. Un candidat à la formation peut demander une dispense de certains enseignements, en fonction de ses acquis antérieurs (Dispositif VA85). En principe, l'ajustement se fait avant de commencer la formation.

D'autre part, l'établissement d'un plan de formation sur 2 ans, est possible, afin de s'adapter au mieux aux contraintes du stagiaire.

Dans chaque formation (et notamment dans toutes les licences professionnelles), la formation débute toujours par une unité d'enseignement d'adaptation (ou de remise à niveau), afin de tenir compte des origines diverses des étudiants et stagiaires de la formation continue.

Comment est mise en place la procédure VAE ,VAP 85, ...?

La validation des acquis dans l'enseignement supérieur permet de valider des compétences acquises en dehors du système universitaire.

Il existe deux dispositifs de validation des acquis à l'Université, qui s'appuient sur une base législative :

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

La loi portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi fait évoluer la procédure relative à la validation des acquis de l'expérience (VAE) en 2023. Simplification de la procédure, sécurisation des parcours et modernisation du dispositif sont autant de changements à venir. Deux expérimentations, REVA et la VAE inversée, permettent également de dessiner les contours de cette nouvelle VAE.

« France VAE » devrait devenir à terme l'espace unique pour se renseigner, être accompagné et effectuer toutes ses démarches. Le décret d'application du nouveau service public France VAE est en attente de publication.

Toutes les certifications ne feront pas partie a priori du passage à l'échelle de ce portail.

Aujourd'hui, le Décret -2019-1119 du 31 octobre 2019 précise les modalités de mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience et les évolutions portées par la loi « Choisir librement son avenir professionnel » du 5 Septembre 2018. Un décret publié au Journal officiel du 3 novembre 2019 tire les conséquences de ces modifications et adapte les modalités de mise en œuvre de la VAE tout en précisant les frais éligibles à une démarche de validation.

Le dispositif de certification et d'accompagnement à la VAE est toujours en place à l'université Toulouse III Paul Sabatier, et ce depuis 2003.

Il repose sur un accompagnement renforcé, individuel, dès l'entrée du candidat dans le dispositif, en phase 1. Cette phase permet un bilan professionnel et personnel, et une aide au positionnement définitif sur le diplôme demandé.

La phase 2 est classiquement l'accompagnement à la préparation du mémoire et à l'entretien avec le jury, se terminant par la passation en jury.

En cas de validation partielle, le candidat sera accompagné vers l'obtention totale du diplôme, en fonction des préconisations du jury.

Validation des Acquis Professionnels et personnels (VA85)

La Validation des Acquis professionnels et personnels (décret 85-906 du 23/08/1985 – consolidé 23/08/2013) permet l'accès à une formation de l'université, sans avoir le titre prérequis habituel.

Le dispositif repose sur l'examen du dossier (toutes les formations et études, les stages, les expériences professionnelles et personnelles) par le responsable pédagogique puis par une commission pédagogique, qui propose une décision notifiée par le Président de l'Université.

4 – VILLE UNIVERSITAIRE D'ÉQUILIBRE (VUE) et TERRITOIRES RURAUX (TR)

➤ Quelles sont les villes concernées ?

L'université Toulouse III Paul Sabatier est présente sur plusieurs sites géographiques dont deux villes universitaires d'équilibre ; il s'agit des sites de l'IUT Paul Sabatier à Auch et à Castres.

Créés au début des années 90, ces deux campus de l'IUT Paul Sabatier permettent aux étudiants, salariés et demandeurs d'emploi de bénéficier d'un cadre de travail de grande qualité (locaux, équipements, environnement...) et d'une proximité avec les équipes pédagogiques.

Le site d'Auch héberge 3 départements de formation :

- Génie Biologique
- Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA)
- Hygiène, Sécurité, Environnement (HSE)

Celui de Castres héberge 5 départements de formation :

- Chimie
- Informatique
- Métiers du Multimédia et de l'Internet (MMI)
- Packaging, Emballage, Conditionnement (PEC)
- Techniques de Commercialisation

➤ Présenter les opérations mises en œuvre par votre EESR sur ces territoires

Ces deux villes universitaires d'équilibre proposent de nombreuses activités et s'engage à faciliter l'intégration des étudiants, salariés et demandeurs d'emploi grâce à des services de qualité : maison du logement, bibliothèque municipale, mise à disposition de locaux sportifs, transports à tarif réduit...

Chaque site a un service dédié à la formation professionnelle ; le Pôle Formation Continue et Alternance (FCA) en étroite collaboration avec la MFCA. C'est une équipe disponible pour accompagner les projets des publics qui souhaitent se former et des employeurs qui souhaitent développer les compétences de leurs équipes.

Les missions du pôle FCA :

- répondre aux questions sur les formations, les dispositifs de financement
- accompagner à la recherche d'un employeur
- informer sur les dispositifs (alternance, dispositif « ForproSup », formation continue, VAE-VA85)
- faciliter les processus de recrutement d'alternants
- accompagner toutes les modalités de partenariat : formation, stages, projets, événements, contribution des professionnels aux enseignements, versement de la Taxe d'Apprentissage...

➤ **Quels sont les freins, selon vous, au développement de la formation continue en enseignement supérieur sur ces territoires ?**

Le principal frein est relatif à la longueur des formations diplômantes. L'offre de formation des Bachelor Universitaires de Technologie est encore jeune et méconnue des publics non initiés. La capitalisation de blocs de compétences conduisant à la diplômation si elle est possible en théorie est rarement activée. Un gros travail à venir permettra d'envisager l'optimisation des parcours de formation diplômante

➤ **Quels seraient les leviers au développement de la formation continue en enseignement supérieur sur ces territoires ?**

Les travaux conduits dans le cadre du SLSRI ont mis en évidence le rapport encore plus étroit avec les filières économiques des territoires. Des métiers émergents en relation avec des filières nouvelles, le besoin de nouvelles compétences sont autant d'opportunités pour installer durablement de nouvelles formations. La transformation numérique de ces formations est un atout certain qui avec le développement du télétravail et l'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens sont de véritables chances pour l'ancrage dans les territoires des talents de demain.

➤ **Qu'elle est la répartition, par niveau de formation, de l'effectif prévisionnel ForPro sur ces territoires**

Sur le campus d'Auch, vous pouvez étudier 3 spécialités de Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) :

- Génie Biologique : parcours Agronomie et parcours Sciences de l'aliment et biotechnologie
- Gestion des Entreprises et des Administrations
- Hygiène, Sécurité, Environnement

Et une Licence Professionnelle : Génie Géomatique pour l'Aménagement du Territoire (GGAT)

Tous ces parcours de formation sont proposés dans le programme du dispositif « ForProSup ».

Sur le campus de Castres, vous pouvez étudier 5 Bachelors Universitaires de Technologie (BUT) :

- BUT Chimie
- BUT Informatique
- BUT Packaging, Emballage, Conditionnement
- BUT Métiers de l'Internet et du Multimédia
- BUT Techniques de Commercialisation

Les parcours de formation proposés dans le programme du dispositif « ForProSup » sont :

BUT Chimie : parcours Analyse, contrôle -qualité environnement , Parcours Matériaux et produits formulés et le Parcours Synthèse.

BUT Packaging, Emballage, Conditionnement : Parcours Eco-conceptionhomologation supply chain.

Bachelor Universitaire de Technologie - Métiers du Multimédia et de l'internet :le parcours Développement web et dspositifs interactifs et le parcours Stratégie de communication numérique et design d'experience.

BUT Techniques de Commercialisation : le parcours Business développement et le parcours Management de la relation client Marketing digitale, e-business et entrepreneariat.

Niveau de formation	Effectif prévisionnel
Niveau 5-6-7	8
Niveau 4	
DU	
BC	
TOTAL	8

Voir si toujours d'actualité

5 - CALENDRIER

Date de début et fin de l'opération :

du 28/08/2025 au 31/12/2026

① Précisez les dates de déroulement de l'offre de formation Exemple : du 01/09/N au 30/06/N+1

Date de début et fin d'acquittement des dépenses :

du 01/09/2025 au 31/03/2027

6 - BUDGET PREVISIONNEL

Coût total prévisionnel de l'opération : ? € HT TTC

Opération donnant lieu à récupération de TVA : oui non

Commentaires sur récupération de TVA (FCVA, non assujettissement, précisions en cas d'assujettissement partiel...)

Total des aides publiques sollicitées : 454 680 € dont Région : 337 950 €

Autofinancement : 205 332 € (12085 de recettes propres et 193 247 € de participation de l'Université Toulouse III Paul Sabatier)

Annexe financière à compléter selon le modèle transmis (cf annexe 3)

7- Bilan des opérations précédentes

Bilan des opérations précédentes (à l'exception du DAEU, capacité en droit)

Années		Niveau 7	Niveau 6	Niveau 5	Total
2022/23	Nombre d'actions conventionnées	22	56	1	79
	Nombre d'actions ouvertes	3	6	0	9
	Effectif prévu				57
	Effectif réel	9	9		18
	Effectif rémunéré prévu				14
	Effectif rémunéré réel	3	5		8
	Nombre de stagiaires ayant obtenu la validation totale	9	8		17
	Nombre de stagiaires ayant obtenu la validation partielle				
	Nombre d'insertion en emploi à l'issue de la formation	4	7		11
	Nombre d'insertion dans le secteur visé par la formation	4	7		11
	Nombre de stagiaire ayant intégré une action de formation à l'issue	0	0		0
	2023/24	Nombre d'actions conventionnées	22	57	1
Nombre d'actions ouvertes		6	4	0	10
Effectif prévu					40
Effectif réel		12	6		18
Effectif rémunéré prévu					18
Effectif rémunéré réel		6	5		11
Nombre de stagiaires ayant obtenu la validation totale		A compléter	A compléter	A compléter	17
Nombre de stagiaires ayant obtenu la validation partielle		A compléter	A compléter	A compléter	
Nombre d'insertion dans le secteur visé par la formation					
Nombre de stagiaire ayant intégré une action de formation à l'issue					
2024/25	Nombre d'actions conventionnées	22	67	58	147
	Nombre d'actions ouvertes	1	2	0	En cours
	Effectif prévu				
	Effectif réel	1	7		En cours
	Effectif rémunéré prévu				
	Effectif rémunéré réel		2		En cours

Bilan des opérations précédentes : DAEU option B

Années	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	2023/24	2024/25
Effectif prévu	40	40	50	45	45	45	45
Effectif réel	28	35	39	25	33	NC	NC
Effectif rémunéré prévu (1)	28	28	35	31	31	32	32
Effectif rémunéré réel	17	16	25	24	25	19	NC
Nbre de stagiaires ayant obtenu la validation totale	24	26	24	15	21	20	
Nbre de stagiaires ayant obtenu la validation partielle	2	2	5	2	3	2	
Nbre de stagiaires ayant intégré une action de formation à l'issue	6	8		Cf Sigma	10	En attente Bilan pédago IPST-CNAM	
Nbre d'insertion en emploi à l'issue de la formation	4	2	Cf. Sigma	Cf Sigma	0	En attente Bilan pédago IPST-CNAM	
Cf. Sigma	5	4	Cf. Sigma	Cf Sigma			

Bilan des opérations précédentes : capacité en droit

Années	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	2023/24	
Effectif prévu							
Effectif réel							
Effectif rémunéré prévu							
Effectif rémunéré réel							
Nbre de stagiaires ayant obtenu la validation totale							
Nbre de stagiaires ayant obtenu la validation partielle							
Nbre de stagiaires ayant intégré une action de formation à l'issue							
Nbre d'insertion en emploi à l'issue de la formation							
Nbre de stagiaires ayant abandonné							

(1) A partir de 2017-2018 : Effectif rémunéré prévu = 70% du nombre de parcours prévus.

PARTIE III- ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) _____, en qualité du signataire et représentant légal (ou signataire avec délégation du représentant légal), sollicite une aide de la Région destinée à la réalisation du programme d'actions ou de l'opération intitulée « _____ ».

Rappel du montant de l'aide régionale sollicitée : _____ €,

Pour un coût total de l'opération de _____ € HT/TTC.

J'atteste sur l'honneur :

- L'exactitude des renseignements de la demande de financement et du budget prévisionnel du programme d'actions ou plan de financement de l'opération,
- Que les dépenses mentionnées dans le plan de financement ou budget prévisionnel s'appuient sur des résultats de consultations d'entreprises, ou si le projet ne donne pas lieu à un marché public, sur des devis, factures pro-forma...
- Être en conformité avec mes obligations fiscales et/ou sociales
- Ne pas avoir sollicité d'autres ressources publiques et privées que celles présentées dans le présent dossier,
- Ne pas faire l'objet d'une procédure collective (ex : redressement, liquidation...) liée à des difficultés économiques, et ne pas être considéré comme une entreprise en difficulté au regard de la réglementation européenne des aides d'Etat,
- *[pour les associations et les fondations autre que celles agréées et les associations et fondations reconnues d'utilité publique.]* que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Je m'engage à:

- Fournir toute pièce complémentaire jugée utile pour instruire la demande et suivre la réalisation de l'opération ou du programme d'actions,
- Informer le service instructeur en cas de modification du programme d'actions, de l'opération ou de son déroulement (ex : période d'exécution, localisation de l'opération, engagements financier, données techniques...) y compris en cas de changement de ma situation (fiscale, sociale...), de ma raison sociale, etc.
- Informer la Région de tout changement dans ma situation juridique, notamment toute modification des statuts, dissolution, fusion, toute procédure collective en cours et plus généralement de toute modification importante susceptible d'affecter le fonctionnement de la personne morale (ou physique).
- Appliquer les dispositions de l'article L 1211-1 du code de la commande publique [pour les structures considérées comme pouvoirs adjudicateurs]
- Tenir une comptabilité pour tracer les mouvements comptables de l'opération
- Dûment justifier les dépenses en cas d'attribution du financement
- Faire état de la participation de la Région en cas d'attribution du financement
- Me soumettre à tout contrôle technique, administratif, comptable et financier, et communiquer toutes pièces et informations en lien avec le programme d'actions ou l'opération.

Le non-respect de ces obligations est susceptible de conduire à l'inéligibilité de mon dossier ou à un non-versement ou un reversement partiel ou total du financement régional.

Fait à Toulouse, le _____

Cachet et signature du demandeur (représentant légal ou délégué)

Fonction du signataire : Président de l'Université



Formation professionnelle dans l'Enseignement Supérieur
ForPro Sup

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU DU PROGRAMME D'ACTIIONS

A renseigner pour les subventions de fonctionnement affectées à une opération spécifique

A compléter:

Budget prévisionnel de l'opération ou du programme d'actions: onglet 2

Coûts unitaires: onglet 3

A annexer si nécessaire : tableau de justifications du calcul des coûts unitaires

Les dépenses éligibles devront :

- être liées à la mise en œuvre de l'opération et nécessaires à sa réalisation : ne seront notamment pas considérés comme éligibles les impôts dont le lien avec l'opération ne peut être justifié, les amendes, les pénalités financières, les frais de contentieux, les dettes (y compris les intérêts des emprunts), les accords amiables et intérêts moratoires, les frais bancaires et assimilés.

- être postérieures à la date de réception du dossier de demande de subvention

- donner lieu à un décaissement réel : ne seront notamment pas considérées comme éligibles les dotations aux amortissements et aux provisions, les retenues de garantie non acquittées, les contributions volontaires.

En effet, les contributions volontaires, apportées tant par la structure bénéficiaire de la subvention régionale que des tiers (bénévolat, prestations réalisées à titre gratuit, mises à disposition à titre gracieux de personnes ainsi que de biens meubles ou immeubles) sont expressément exclues du champ des dépenses éligibles.

ANNEXE 3. BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION OU DU PROGRAMME D'ACTIONS

INTITULE PROJET:		PRFP Enseignement supérieur	
NOM DU DEMANDEUR :		Université Toulouse III - Paul Sabatier	
ANNEE :		2025-2026	
BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION OU DU PROGRAMME D'ACTIONS			
Les charges sont présentées (enlever la mention inutile) : HT TTC			
<i>Si l'organisme est assujéti à la TVA pour l'opération, les dépenses doivent être présentées HT.</i>			
<i>Le total doit être équilibré entre les charges et les produits.</i>			
CHARGES		PRODUITS	
Description	Montant des charges	Origine	Financement total
60 Achats	0 €	Recettes propres	12 085 €
Achats d'études et prestations de		Droits d'inscription	12085
Achats de matériel, équipement et		Total financements publ.	478 239 €
Achats matières et fournitures			
Autres achats		Subvention Région	234 490 €
61 Services extérieurs	0 €	Région	234490
Sous traitance générale			
Locations		Autres financements publ.	243 749 €
Entretien et réparation		Etat	
Primes d'assurance		<i>Précisez</i>	
Etudes et recherche			
Divers		Europe	116 730 €
62 Autres services extérieurs	35 232 €	FEDER	
Personnel extérieur		FSE+	116 730 €
Rémunération d'intermédiaires et			
Publicité, publication et relations		Autres organismes publics	127 019 €
Transport de biens, transports collectifs		<i>Participation UT3</i>	127 019 €
Déplacements missions et réceptions		<i>Précisez</i>	
Frais postaux et télécommunication		<i>Précisez</i>	
Services bancaires			
Divers		Financements externes	
63 Impôts et taxes	0 €	<i>précisez</i>	
Impôts et taxe sur rémunération		<i>Précisez</i>	
64 Charges de personnel	411 421 €	<i>Précisez</i>	
Rémunération des personnels			
Charges sociales		Autres produits	
Autres charges de personnel		<i>précisez</i>	
Autres charges	43 651 €	<i>Précisez</i>	
<i>Locaux</i>	43 651 €	Autofinancement	
<i>Précisez</i>		<i>Précisez</i>	
<i>Précisez</i>		<i>Précisez</i>	
<i>Précisez</i>			
TOTAL CHARGES	490 304 €	TOTAL PRODUITS	490 324 €

Fait Toulouse

le

Cachet et signature

INTITULE PROJET:	PRFP Enseignement supérieur
NOM DU DEMANDEUR :	Université Toulouse III - Paul Sabatier
ANNEE :	2025-2026

JUSTIFICATION DES COÛTS UNITAIRES**A LIRE ATTENTIVEMENT**

Le coût unitaire correspond aux total des dépenses pour un stagiaire et par niveau de formation.

3 niveaux peuvent être présentés :

- niveaux 5-6-7-8
- niveau 4 (DAEU-CAPA)
- Diplômes d'université (tout niveaux)
- Blocs de compétences

Les calculs des coûts unitaire doivent être précisément justifiés par le bénéficiaire.

Les méthodes de calcul sont propres à chaque bénéficiaire mais doivent respecter les principes suivants :

- démontrer que le calcul des coûts est basé sur des données historiques (cohérence avec les données prévisionnelles)
- présentation des charges par niveau : personnel enseignant, personnel structure, fonctionnement,

1.1. Tableau de présentation des coûts

Niveaux	Nombre de stagiaires	Coût unitaire	Charges totales	Coût unitaire pris en charge Région (arrondi à l'unité)	Subvention régionale	Taux de prise en charge Région
	(1)	(2)	(3) = (1) * (2)	(4)	(5) = (1) * (4)	(6)=(5)/(3)
5-6-7-8	25	9 136,14 €	228 403,60 €	6 246 €	156 150 €	68,37%
4	40	6 551,26 €	262 050,42 €	1 959 €	78 340 €	29,90%
dont CAPA					0 €	
DU			0,00 €		0 €	
Blocs de compétences			0,00 €		0 €	
TOTAL	65		490 454,02 €		234 490 €	47,81%

1.2. Justifications du calcul des coûts unitaires

Les méthodes de calcul des coûts unitaires peuvent être présentés dans des tableaux annexes propres à chaque bénéficiaire

Niveaux	Justifications
5-6-7	
4	Le financement du DAEU B est réparti à hauteur de : 29,89 % de subvention région, de 39,60 % de demande de financement FSE+, de 1,30 % de fonds propres (moitié des droits d'inscription à la charge des stagiaires) et de 29,21 % de participation UT3.
DU	
Blocs de compétences	

INTITULE PROJET:	PROGRAMME REGIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
NOM DU DEMANDEUR :	UNIVERSITE TOULOUSE III - PAUL SABATIER
ANNEE :	2025-2026

JUSTIFICATION DES COÛTS UNITAIRES

1.2. Justifications du calcul des coûts unitaires

Les méthodes de calcul des coûts unitaires peuvent être présentés dans des tableaux annexes propres à chaque bénéficiaire

NIVEAU 4 - CALCUL DES COÛTS DAEU B

Selon la délibération du CA du :

11/12/2023

Base niveau Licence = 1 heure groupe hors amortissement = 262,52 € en 2017 réactualisée à €

296,8028 €

Nombre d'heures proratisé entre modalité jour et modalité HTT (Cf. délibération CFVU UPS sur rénovation du DAEU B)

sur la base d'un groupe moyen de 40 stagiaires

MATIERES	Nb d'heures	Coût horaire groupe	TOTAL
Nombre d'heures proratisé par stagiaire	860	296,8028 €	255 250,4210 €
Total coût sur la base d'un groupe moyen :		40 stagiaires	255 250,0000 €

Matières	Nombres d'heures Stagiaire	Nombres d'heures réalisées pour le groupe	
		Modalité HTT	Modalité JOUR
Entretiens pédagogiques		18	32
Matières obligatoires			
Français	99 h	99 h	99 h
Mathématiques	106 h	106 h	106 h
Matières optionnelles			
Option 1 : SVT	92 h	98 h	98 h
Option 2 : Chimie	92 h	98 h	98 h
Option 3 : Physique	92 h	98 h	98 h
Option 4 : Maths-Info	92 h		98 h
Ouverture scientifique	6 h		36 h
Dispositif d'aide et de soutien	220 h		400 h
Nombre total d'heures réalisées		517 h	1065 h
		1582 h	
40 places FORPROSUP 15 HTT + 25 JOUR		Nombre d'heures proratisé 860	

Nombre de parcours pour les coûts présentés	40 parcours
Coût unitaire calculé (2) (*) (hors DI)	6 381,26 €
Coût unitaire (avec droits d'inscription)	6 551,26 €
Proposition taux de prise en charge subvention sur le coût	0,70
Coût unitaire pris en charge (hors droits d'inscription)	4 467 €
Prise en charge pour moitié des Droits d'inscription (DI) par	88 €
	(sur la base du montant fixé par décret ministériel pour 2023-2024 = 170 €)
Coût unitaire pris en charge (avec 50% des droits d'inscription)	4 554,50 €
Coût unitaire pris en charge par le FSE+	2 596,00 €
	57%
Coût unitaire pris en charge par la Région	1 958,50 €
	43%

Au-delà de 40, les groupes nécessitent des aménagements en dédoublement.

Proposition de parcours subventionnés	45 parcours
--	--------------------

(*) Niveau 4 - DAEU B : ordre de grandeur des demandeurs d'emplois depuis 2016-2017.

NIVEAUX 5, 6, 7 - CALCUL DES COÛTS DUT/DEUST/L/LP/M

Selon la délibération du C 11/12/2023

Niveau	Montant hors accompagnement	Montant accompagnement	Coût total	Montant amortissement	Coût hors amortissement
Licence (niveau 6)	7 464,14 €	1 198,00 €	8 662,14 €	127,27 €	8 534,87 €
Master (niveau 7)	8 206,98 €	1 198,00 €	9 404,98 €	92,56 €	9 312,42 €

Coût moyen unitaire (2)	8 923,64 €
Proposition de taux de prise en charge Région	0,70
Coût unitaire pris en charge par la Région (3)	6 246 €
Droits d'inscription moyen (L+M)/2	212,50 €
	(sur la base du montant fixé par décret ministériel pour 2024-2025 L=175 € et M=250 €)
Coût moyen unitaire (avec droits d'inscription)	9 136,14 €

Proposition de parcours subventionnés (1) (**)	25 parcours
---	--------------------

Extrait de la note de politique tarifaire votée par le CA du 9/12/2021 : "La spécificité de l'accompagnement des stagiaires de formation professionnelle a été arrêtée à la somme de 1200 euros conduisant au coût moyen de référence avec accompagnement pour l'année 2024.". La somme exacte établie lors de la remontée des coûts de l'apprentissage s'élève à 1198€.

ARGUMENTAIRE

L'offre de formation de l'UT3 s'élargit avec la mise en place des BUT (Bachelor Universitaire de Technologie). Des passerelles sont mises en place pour pouvoir accueillir des stagiaires en BUT2A et BUT3A.

Le nombre de parcours financés est identique à celui de l'année 2021-2022 et 2022-2023. Les 85 parcours seront répartis de la manière suivante : 45 parcours pour le DAEU B, et 40 parcours pour les niveaux 5, 6 et 7.

Le taux de prise en charge demandé pour l'ensemble des parcours est de 51,2%. Il tient compte de la demande de financement au FSE+, le tout n'excédant pas les 70% conformément à la délibération du CA du 11/12/2023.